4ème rencontre Juristudiant: téléchargement, droits d'auteur

Par **Vincent**, le **20/12/2005** à **13:53**

La 4ème rencontre Juristudiant est en préparation!
Nous aimerions recueillir vos avis et suggestions sur une idée de thème retenue: le piratage et les droits d'auteurs sur internet.

Le projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI), examiné ce mardi 20 décembre en première lecture à l'assemblée nationale, nous semble comporter assez d'enjeux pour faire l'objet d'une conférence.

Vous pouvez consulter [url=http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/031206.asp:27taxc7j]ici[/url:27taxc7j] le dossier législatif.
Un dossier spécial sera consacré par Libération sur ce projet de loi le 20 décembre.

Quels types intervenants souhaiteriez vous voir débattre? des universitaires, des représentants de major, des représentants du ministère, de la commission européenne?

Vous pouvez également intervenir si vous avez à l'esprit une autre idée de conférence !

A vous de proposer...[/url]

Par **mathou**, le **20/12/2005** à **16:34**

C'est une idée très sympa !

Par contre, en intervenants, euh... des membres du forum des droits sur l'internet ? Ils ont des groupes de travail sur le peer-to-peer, la propriété intellectuelle, et étaient à l'initiative d'une charte d'engagement sur la légalité des téléchargements l'an dernier je crois. Donc Terré, Tabaka, des membres de la SACEM, et puis... je sais, je rêve ! lol. Je réfléchis ! oops.

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **20/12/2005** à **17:12**

c'est un thème qui me dit quelque chose...

par contre j'espere sincerement que la loi ne passera pas dans sa version actuelle car adieu les libertes...

Par **Laurent**, le **20/12/2005** à **17:30**

;)

Moi aussi je trouve que c'est un excellent thème Image not found or type unknown

Pour les intervenants, pourquoi pas des praticiens : avocats spécialisés dans ce domaine...

Pourquoi pas aussi des parlementaires soutenant (doit bien y en avoir quand même^^) ou étant opposés au projet de loi DADVSI.

et pis sinon des représentant de la commission et des majors c'est aussi une bonne idée... Une vision d'uniformisation pour les uns, et l'espoir d'entendre autre chose que des plaintes :roll:

malhabiles type "Caliméro" pour les autres Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **20/12/2005** à **18:14**

voici d'autres liens intéressants

[url:qkw1jz1r]http://www.journaldunet.com/juridique/juridique051220.shtml[/url:qkw1jz1r]

Par **Olivier**, le **20/12/2005** à **23:15**

Je pense que l'intervention d'une personne de la commission européenne pourrait être intéressante dans la mesure où le projet de loi est en fait la transposition en droit français d'une directive européenne...
Sinon pensez-vous que la présence d'un universitaire soit indispensable, ou au contraire pensez vous qu'elle nuirait au débat ? La question n'est pas totalement stupide dans la mesure où si nous sollicitons un universitaire, il faut le faire dès le mois de janvier!

Je complète l'information avec la dernière dépêche d'actualité histoire que vous puissiez vous informer en connaissance de cause :

mardi 20 décembre 2005, 22h05
Donnedieu de Vabres présente son texte sur les droits d'auteur
PARIS (Reuters) - Le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, a présenté aux députés le très controversé projet de loi relatif "au droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information".

Ce projet de loi, qui avait été déposé en décembre 2003 par le ministre de la Culture de l'époque, Jean-Jacques Aillagon, devait être débattu en juin dernier mais son examen avait été reporté du fait du changement de gouvernement, ce qui a valu à la France deux rappels à

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

l'ordre de la Commission européenne.

Le ministre a affirmé que son projet de loi garantissait "autant les droits des consommateurs et des internautes que les droits des créateurs". "Il tourne le dos aussi bien au manichéisme, à l'obscurantisme qu'à la démagogie facile parce qu'entre la jungle, la dérégulation ultralibérale, et la geôle (...) nous aurons ouvert une troisième voie, observée et attendue comme telle par nos partenaires de l'Union européenne", a-t-il dit.

Après avoir affirmé que la "gratuité totale de la culture sur internet est un leurre parce que la rémunération des créateurs est non seulement légitime mais nécessaire", le ministre a qualifié son projet de loi de "texte équilibré" entre le développement d'un "maximum de nouvelles offres légales" pour développer l'accès à la culture et la "lutte contre la contrefaçon numérique".

"RDV" a réaffirmé son opposition à une "licence légale", comme le proposent certains, qui prévoit la création pour les internautes d'un forfait mensuel, en plus de leur abonnement, leur permettant en échange de télécharger librement des fichiers.

Le ministre a également confirmé qu'il allait proposer par voie d'amendement un mécanisme de "réponse graduée" destiné à lutter contre le"piratage" d'oeuvres sur les systèmes "pair-à-pair" ("peer-to-peer").

L'internaute recevra une mise en demeure afin qu'il cesse les actes de contrefaçon. S'il n'en tient pas compte, il sera passible, après une procédure contradictoire écrite, d'une sanction financière dont le prononcé sera à l'appréciation du collège des médiateurs.

DIRECTIVE DE MAI 2001

Le texte, qui transpose une directive communautaire de mai 2001, propose de limiter, sans interdire, le nombre de copies privées de CD, DVD ou encore fichiers musicaux et vidéo.

Il prévoit aussi d'assimiler au délit de contrefaçon le fait de contourner les mesures techniques mises en place pour éviter les téléchargements non autorisés. La peine maximale est fixée à une amende de 300.000 euros et à trois ans de prison.

Le texte instaure, comme cela existe déjà pour l'écrit, l'audiovisuel et les logiciels, le dépôt légal pour "les signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature faisant l'objet d'une communication publique en ligne".

Le projet de loi est vivement contesté. Une pétition lancée par un collectif de consommateurs, signée par 600 organisations et entreprises et par 96.000 personnes, demande son retrait.

L'opposition PS et PCR est également hostile à ce projet de loi. "Le gouvernement a fait fausse route en déposant ce texte", a dit Frédéric Dutoit (PCR). "La sagesse aurait été qu'il le retire pour engager une réflexion plus approfondie sur le voies et les moyens de mieux encadrer et protéger les droits d'auteur dans le cadre de l'essor des échanges numériques en ligne."

Au nom du groupe UDF, Jean Dionis du Séjour s'est dit hostile à la mise en place d'une "licence légale". "Il faut être très prudent", a-t-il dit avant de confirmer le dépôt

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

d'amendements "importants".

La commission des Lois a adopté plusieurs amendements de son rapporteur, Christian Vanneste (UMP), comme celui qui interdit à un éditeur de DVD d'utiliser des mesures de protection empêchant toute copie privée ou celui qui prévoit des sanctions pour les éditeurs de logiciels "pair-à-pair" qui incitent les utilisateurs à procéder à des mises à disposition illicites d'oeuvres protégées au profit des autres utilisateurs du logiciel connectés au même réseau.

Un amendement d'Alain Suguenot (UMP) a été retenu qui propose la création d'une "licence légale". Un autre devrait reprendre une proposition du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) dont l'objet est d'imposer la mise en place d'un logiciel de gestion des droits numériques (DRM, digital rights management) qui permet de contrôler la copie d'une oeuvre numérique.

Ces dispositifs ont été rejetés par le ministre.

L'examen du projet de loi devrait s'achever jeudi. Le Sénat l'examinera à son tour à la fin du mois de janvier.

Par **jeeecy**, le **21/12/2005** à **01:34**

[quote="Olivier":2u6z8ux0]Je pense que l'intervention d'une personne de la commission européenne pourrait être intéressante dans la mesure où le projet de loi est en fait la transposition en droit français d'une directive européenne...
Sinon pensez-vous que la présence d'un universitaire soit indispensable, ou au contraire pensez vous qu'elle nuirait au débat ? La question n'est pas totalement stupide dans la mesure où si nous sollicitons un universitaire, il faut le faire dès le mois de janvier![/quote:2u6z8ux0]
étant donné que 2 rapports ont été fournis à propos de cette loi au ministre et qu'un rapport vient du centre de recherche de droit prive de Nantes, la présence d'un universiatire peut être très intéressante

cet universitaire peut être double : soit un prof specialise en droit des nouvelles technologies, soit un prof de droit communautaire qui nous parlerait de la loi vis a vis de la directive...

Par **Pisistrate**, le **21/12/2005** à **18:32**

:roll:

A première vue, plusieurs choses sont génantes dans ce projet de loi DADVSI Image not found or type unknown

- Le droit à la copie privée se trouverait de fait très réduit. Si les éditeurs de musique intègrent des dispositifs contre la copie privée et qu'il nous est interdit de contourner ces dispositifs, cela nous incite à acheter plusieurs fois le même produit alors même qu'auparavant il nous suffisait de réaliser des copies en toute légalité! C'est à mon avis une atteinte à la liberté

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

injustifiée. Le consommateur se trouve en position de faiblesse face aux grands industriels : il ne peut que se refuser à acheter des CD présentants un dispositif anti-copie, mais si les autres consommateurs ne font pas de même il y a un risque de généralisation de ces dispositifs.

- Or il existe sur les supports de copie (DVD-R etc.) une taxe sur la copie privée, d'où un paradoxe encore accentué puisque l'on réduirait à peu de chose le droit à la copie privée tout en la taxant! Cette taxe n'ayant d'ailleurs pas été révisée depuis longtemps, elle ne tient pas suffisament compte de l'évolution de la capacité de stockage (par exemple sur certains iPod, la taxe représente plusieurs dizaines d'euros)!

J'estime que lorsque l'on a payé 20 ou 30 euros pour un CD en boitier, digipack, un vynile ou autre, on est en droit d'en faire des copies pour l'écouter par exemple sur un autoradio ou un lecteur MP3, et ce en toute légalité! Image not found or type unknown Image not found or type unknown

...8)

Par **mathou**, le **21/12/2005** à **23:04**

http://eucd.info/

Des majors ça ne serait pas bête, en fait. Mais j'aurais plus de préférence pour des praticiens.

Edit :
[quote:2c5u1osg]Les députés français légalisent les échanges de fichiers sur internet
AFP 22.12.2005 - 11:50

Dans un véritable coup de théâtre, les députés ont adopté peu avant minuit, contre toute attente, des amendements légalisant les échanges de fichiers sur internet via le système "peer to peer" (P2P) lors de l'examen du projet de loi controversé sur droit d'auteur.

Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée, a demandé jeudi que l'examen du texte "soit suspendu, repris à zéro", face "à la volonté du gouvernement de revenir" sur le vote des députés légalisant les échanges de fichiers, tandis que le gouvernement a demandé une deuxième lecture.

"Nous nous félicitons qu'une majorité à l'Assemblée se soit retrouvée autour de propositions du groupe PS visant à concilier la liberté et la responsabilité des internautes", écrit M. Ayrault, dans un communiqué.

"Le débat prouve que le gouvernement s'est enfermé dans une logique sans issue", poursuit-il, en critiquant "un texte bâclé, présenté à la sauvette" et qui "n'est pas à la hauteur d'un tel sujet de société". Pour lui, "il est temps que le ministre comprenne que son texte est un bug irréparable".

Après une bataille de procédure menée par l'opposition de gauche soutenue pour la première fois par les centristes de l'UDF, l'Assemblée nationale a adopté la nuit dernière, contre l'avis

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

du gouvernement, deux amendements identiques en ce sens, présentés l'un par le député UMP Alain Suguenot et l'autre par les députés socialistes par un vote à scrutin public par 30 voix pour dont 22 UMP et 28 voix contre.

Ces amendements à l'article premier du projet de loi, étendent à l'internet les exceptions pour copie privée en prévoyant en contrepartie une rémunération des artistes. Cela revient à autoriser le téléchargement sur internet des usages non commerciaux.

Ce vote remet en cause l'architecture du projet de loi mais le gouvernement devrait solliciter une deuxième délibération sur les amendements pour pouvoir les écarter.

Ce texte qualifié de "liberticide" par le PS suscite de multiples inquiétudes chez les internautes, les associations de consommateurs, les journalistes et les universitaires.

Il divise aussi les partis. Les députés PS s'opposent à la secrétaire nationale chargée de la culture au PS, Anne Hidalgo, et au sein du groupe UMP, le texte ne fait pas l'unanimité.

A minuit, les députés n'avaient entamé que quelques-uns des 250 amendements du projet qui comporte 29 articles.

La majorité UMP devait rejeter une motion de renvoi en commission défendue par les socialistes malgré le soutien de l'UDF. C'est la première fois de la législature que l'UDF s'associe ainsi au PS.

"Nous ne pouvons pas accepter la manière dont ce débat est organisé - le texte traîne depuis quatre ans - sous le coup de l'urgence", a affirmé le président de l'UDF, François Bayrou.

Présenté au conseil des ministres il y a deux ans, le texte était discuté en procédure d'urgence (une seule lecture par assemblée).

La mesure la plus controversée concerne la légalisation des mesures techniques de protection empêchant ou limitant la copie de fichiers. Leur contournement est assimilé à un délit de contrefaçon passible de 3 ans de prison et de 300.000 euros d'amende.

"Ce texte touche à la vie quotidienne de millions de citoyens et au-delà à la survie de notre modèle culturel", a souligné Pierre-Christophe Baguet (UDF), pour qui il y a un "risque de renforcer la domination des grands groupes".

Le PS a dénoncé un projet "dangereux, inadapté et lacunaire", "devenu le drapeau d'une croisade répressive" qui "verrouille l'internet".

Les socialistes proposent un système de "licence globale ou légale" qui permettrait, moyennant paiement, un téléchargement sur internet. Mais cette proposition a suscité l'opposition d'Anne Hidalgo qui a proclamé que ce n'était pas la position du PS. Le président du groupe, Jean-Marc Ayrault, lui a répliqué en affirmant que la "licence globale" était défendue par "le groupe" dans son ensemble.

L'UMP est aussi divisée sur ce texte, plusieurs députés se prononçant pour cette "licence légale", dont Christine Boutin qui a voté l'amendement légalisant le téléchargement sous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

condition de rémunération des artistes.

Frédéric Dutoit (PCF) s'est alarmé d'un projet "destiné à protéger les oligopoles" qui présente "les internautes comme des délinquants" et "fait du verrouillage la condition de la protection de la culture". Martine Billard (Verts) a jugé qu'il allait "à l'encontre de l'esprit de liberté".

Le ministre de la culture Renaud Donnedieu de Vabres a dénoncé "ceux qui se complaisent en agitant les peurs et les leurres". Il a assuré que son texte donnait "un statut à la copie privée". "Nous définissons les termes d'une sécurité juridique qui va permettre l'émergence d'une multitude d'offres légales", a-t-il ajouté.[/quote:2c5u1osg]

Par **Yann**, le **05/01/2006** à **18:21**

Alors dans l'immédiat il semblerait qu'on s'oriente plutôt vers 3 intervenants: un universitaire, un professionnel, et un représentant de consommateurs. Cela nous donnera un large pannel d'intervenants.
Bien sûr tout n'est qu'à l'état de projet et on discute encore sur de nombreux points.
On accepte toujours vos suggestions et des noms si vous en avez!

Par **Vincent**, le **14/01/2006** à **11:09**

Les choses sont lancées pour cette 4ème rencontre juristudiant.
Le thème (l'intitulé n'est pas arrêté encore): le piratage informatique et les droits d'auteur sur internet.

Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas!

Par **Henri**, le **24/01/2006** à **17:38**

Y a t'il une date de définie ?

Il serait peut-être judicieux de faire intervenir une personne favorable au p2p comme par exemple un membre de l'Alliance Public Artistes (http://www.lalliance.org/pages/1_1.html) qui a publié une liste d'artistes favorables à la licence globale.

Par **Yann**, le **24/01/2006** à **17:52**

On travail sur le sujet, on a déjà commencer à prendre contacts avec quelques intervenants et l'idée semble plaire.
Ton idée d'intervenant est également intéressante, on va creuser. Merci.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Henri**, le **25/01/2006** à **00:50**

Tu ne réponds pas à ma question et tu fais une énorme faute de conjugaison impardonnable...

Par **Yann**, le **25/01/2006** à **08:31**

:oops:

C'est vrai, honte à moi, je tape souvent trop vite et ne me relis pas toujours Image not found or type unknown Ceci dit, faire la chasse à l'orthographe ici j'ai arrêté, ça demande trop de boulot et tout le monde ne prend pas les remarques dans un sens constructif.

Pour répondre de manière plus claire à tes questions.
Non, il n'y a pas de date encore fixée, on vous informe le plus tôt possible.
Et, oui ton idée est bonne on va en discuter en bureau.
On doit se voir à midi pour en parler.
Voilou

Par **mathou**, le **29/01/2006** à **11:33**

Et les créateurs de jamendo ? (http://www.jamendo.com/fr/) (voir le concept : http://www.jamendo.com/fr/static/concept/)

Trouvé par hasard dans Publiq' : " A l'heure où des parlementaires français s'interrogent sur la question des droits d'auteurs et sur le téléchargement avec la loi DADVSI, Jamendo est une initiative originale et moderne qui répond aux besoins de certains artistes et internautes. (...) Entre artistes et internautes, chacun semble y trouver son compte, tout en restant dans la légalité. La clef a peut-être enfin été trouvée... "

:lol:

Ils sont messins, donc pas beaucoup de voyage à faire... Image not found or type unknown

Par **Henri**, le **15/02/2006** à **23:23**

Peut-on savoir où en est l'affaire ?

Par **Yann**, le **16/02/2006** à **08:46**

Ca prend forme, on a presque tous nos intervenants, et la date sera sûrement le 30 mars ou

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

le 6 avril. Mais on donnera toutes les infos utiles très prochaienement, normalement dans le courant de la semaine prochaine.

Par **candix**, le **16/02/2006** à **18:52**

bouhouhouhou

je suis deg

:cry: :cry:

je peux meme pas y aller Image not found or type unknown Image not found or type unknown

est ce qu'il y aura une publication apres la rencontre ?

Par **mathou**, le **16/02/2006** à **20:34**

Je veux bien prendre des notes comme pour la troisième et te raconter les potins et le bétisier :wink: :lol:

s'il y en a Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **17/02/2006** à **15:08**

Je ne pense pas qu'on ferras une publication, vu le travail que ça représente de tout taper.

Par **mathou**, le **17/02/2006** à **15:49**

Ou alors on fera juste un petit topo pour les curieux ?

Par **candix**, le **19/02/2006** à **23:52**

:))

oh merci Mathou Image not found or type unknown

c'est vrai en plus que c'est super interessant

sinon ce que vous pourriez faire c'est l'enregistrez (micro ou video) et le mettre à telecharger

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:))

Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **29/03/2006** à **10:14**

Fin du suspens!
La conférence se tiendra le jeudi 13 avril de 18h à 20h amphi ROBLOT (on voulait le K12, mais vu la situation actuelle...)
Nos intervenants sont
Mme DEFFAINS professeur de droit des nouvelles technologies (entre autres) à la fac de droit de NANCY.
Mr GRANDGIRARD de l'UFC que choisir? de NANCY. (http://www.ufc-net.com/)
Mr DUTERTRE de l'ADAMI. (http://www.adami.fr)

Mais nous ne sommes pas les seuls organisateurs, puisque nous nous somme associés avec l'association des anciens et amis de la fac de droit, et avec la mairie de NANCY par le biais de son services musiques actuelles et de sa représentante Mme CHAIGNE.

Venez nombreux!

Par **Vincent**, le **11/04/2006** à **23:38**

N'oubliez pas la 4 ème rencontre juristudiant a lieu ce jeudi, de 18h à 20h dans l'amphithéâtre Roblot à la Faculté de droit de Nancy.

Soyez nombreux.

Par **candix**, le **12/04/2006** à **17:25**

:lol:

ya personne qui veut venir me chercher et me ramener je suis à Reims ? Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **13/04/2006** à **10:25**

A défaut de compte rendu, vous aurez au moins quelques photos.
[img:2t5fo4iq]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Content/W_CAME%7E1.GIF[/img:2t5fo4iq]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yann**, le **14/04/2006** à **14:07**

Bon alors j'ai le plaisir d'inaugurer le bilan des choses.

La conférence en elle même m'a vraiment plu. Madame Deffains a bien posé la situation, même si elle a été un peu longue. Messieurs Dutertre et Grandgirard ont également été intéressants. Le problème c'est que les discutions étaient parfois techniques. Mais c'est inévitable vu le sujet et les intervenants ont bien expliqué les choses, de plus si on connaissait un minimum en informatique on suivait sans problème. Donc je dirais que la conférence était pas mal à ce niveau.

EN revanche concernant la participation c'était pas top. Il y a eu une cinquantaine de personnes, donc l'amphi faisait un peu vide. J'étais vachement déçu sur ce point. Mais ce facteur n'est pas de notre fait (non Olivier on en va chercher les gens avec des mitraillettes).

En conclusion ce que j'ai retenu du débat, c'est que la loi actuellement discutée ne servira à rien: elle ne satisfait pas tout le monde, elle ne tient pas compte des dernières directives européennes et encore moins des dernières évolutions techniques. Donc un coup pour rien...

Par **jeeecy**, le **14/04/2006** à **14:58**

c'est effectivement dommage qu'il y ait eu un manque de participation

je suis revenu trop tard de Cologne pour pouvoir y participer, mais le sujet m'intéressait au plus haut point...

il me semble qu'un compte-rendu de la conférence sera publié, je n'aurai donc pas tout perdu...

je trouve par ailleurs fort dommage que la conférence n'ait pas été publiée dans la presse comme les précedentes rencontres Juristudiant l'avaient été...

:roll:

pour une ois qu'on aurait évoqué un thème intéressant dans notre splendide journal local Image not found or ty

Par **deydey**, le **14/04/2006** à **16:32**

[quote="candix":1sqptlac]ya personne qui veut venir me chercher et me ramener je suis à :lol:

Reims ? Image not found or type unknown [/quote:1sqptlac]

et moi à Paris? parce que sinon je serais venue bien volontiers, à condition de savoir où loger

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

par la suite mais bon ce n'est qu'une question d'organisation... peut-être la prochaine fois...!

Par **candix**, le **14/04/2006** à **17:52**

[quote="Yann":z3y1ykyg]Bon alors j'ai le plaisir d'inaugurer le bilan des choses.

La conférence en elle même m'a vraiment plu. Madame Deffains a bien posé la situation, même si elle a été un peu longue. Messieurs Dutertre et Grandgirard ont également été intéressants. Le problème c'est que les discutions étaient parfois techniques. Mais c'est inévitable vu le sujet et les intervenants ont bien expliqué les choses, de plus si on connaissait un minimum en informatique on suivait sans problème. Donc je dirais que la conférence était pas mal à ce niveau.

[color=red:z3y1ykyg]EN revanche concernant la participation c'était pas top. Il y a eu une cinquantaine de personnes, donc l'amphi faisait un peu vide. J'étais vachement déçu sur ce point. Mais ce facteur n'est pas de notre fait (non Olivier on en va chercher les gens avec des mitraillettes).[/color:z3y1ykyg]
En conclusion ce que j'ai retenu du débat, c'est que la loi actuellement discutée ne servira à rien: elle ne satisfait pas tout le monde, elle ne tient pas compte des dernières directives européennes et encore moins des dernières évolutions techniques. Donc un coup pour rien...[/quote:z3y1ykyg]

:))

ca me rappelle le colloc de Reims Image not found or type unknown [/color]

Par **mathou**, le **14/04/2006** à **19:18**

Sur le plan de la participation, c'est vrai qu'il y avait peu de monde, c'est dommage. En fait c'est moi qui ait mal collé les flèches directionnelles, ils ont pas trouvé le chemin pour venir :lol:

Image not found or type unknown

Mais concernant la conférence, franchement j'ai vraiment aimé (et pan dans l'accumulation des adverbes) : les trois invités se sont entendus comme larrons en foire, je ne m'y attendais :lol:

pas du tout O_o (je ne parle pas de la recette de la ratatouille froide publiée au JO... Image not found or type unk

)

Chacun a très bien exliqué ce qu'il pensait et défendait, avec des arguments solides, et un bon brin d'humour. J'ai aimé le " ma fille de 17 ans est sur msn et elle échange les mp3 avec

ses copines "

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:twisted:

Image not found or type unknown Comme les messieurs sont de profession pratique, leurs propos étaient très intéressants parce que calqués en plein sur la situation qu'ils vivent, et leurs remarques sonnaient d'autant plus justes. Mme Deffains était très claire elle aussi (mais pour la prise de :oops:

notes j'ai eu du mal Image not found or type unknown)

Ajouté au côté humain et sympa (ils ont pris la peine d'expliquer en détail à des personnes qui avaient du mal à comprendre), ça a donné un moment bien agréable.

Par **de Rom**, le **14/04/2006** à **19:22**

Je suis arrivé pas mal en retard et je n'ai donc pas vu le début, mais j'ai retenu la même chose que Yann

[quote:29cozl3e]En conclusion ce que j'ai retenu du débat, c'est que la loi actuellement discutée ne servira à rien: elle ne satisfait pas tout le monde, elle ne tient pas compte des dernières directives européennes et encore moins des dernières évolutions techniques. Donc un coup pour rien...[/quote:29cozl3e]

L'intervention du mec d'UFC Que Choisir m'a pas mal amusé quand il a dit "le gouvernement :lol:

il est marrant, il veut faire une loi sur la France, alors qu'internet... c'est mondial..." Image not found or type unknow

Et j'ai été conforté dans mon idée que le projet de loi à été, et est présenté à un parlement, qui, au moins pour moitié, ne comprend rien à toute cette histoire.

Par **mathou**, le **14/04/2006** à **19:29**

:twisted: :lol:

Et t'es pas venu me dire bonjour à la fin ? Roh Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **de Rom**, le **14/04/2006** à **20:15**

:twisted: :lol:

[quote="mathou":2yy0dth7]Et t'es pas venu me dire bonjour à la fin ? Roh Image not found or type unknown Image not found or type unkn

[/quote:2yy0dth7]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bah en fait je t'ai jamais vue, et je ne sais donc pas à quoi tu ressemble...

Par **mathou**, le **14/04/2006** à **23:07**

:lol:

Justement, c'est ce qui est drôle Image not found or type unknown

J'ai presque fini de taper les notes, il reste la partie de Mme Deffains (parce qu'il manque des mots, elle allait assez vite...). Donc d'ici demain ou après-demain ça devrait être bon.

Par **candix**, le **15/04/2006** à **00:24**

:))

chouette j'ai hate Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **15/04/2006** à **00:42**

:)

Fini, on corrige ça demain si tout va bien Image not found or type unknown Mais je vais tout de même demander relecture par les mâles aguerris de l'informatique et d'internet, des fois qu'y ait des bêtises :lol:

dans le tas. Euh, un volontaire ? Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **19/04/2006** à **13:59**

Le compte rendu est en ligne à cette adresse : http://www.juristudiant.com/site/module ... ticleid=29

Il s'agit de prise de notes mises en français correct (sujet-verbe-complément), j'espère que :oops:

ce sera compréhensible pour tout le monde Image not found or type unknown J'ai respecté le déroulement de la conférence avec les prises de parole, pour donner une idée de la dynamique pour ceux qui :)

n'y étaient pas. Voilà Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **de Rom**, le **19/04/2006** à **16:03**

Petite question en passant (peut-être con, mais j'ai loupé le début):

• Dans le compte rendu il y a 3 noms d'intervenants
- Mme Deffains
- Mr Grandgirard
- Mr Dutertre

• Or il y avait bien une quatrième personne à la table non?

:arrow:

Image not found or type unknown C'était qui ?

Par **Yann**, le **19/04/2006** à **16:22**

C'était un guignol qui passait par là, on trouvait que 3 à l'estrade ça faisait pas harmonieux donc on a mis 4 personnes pour la symétrie, pis comme il avait un costard on sait dit qu'il ferrait bien donc on lui a demandé de faire l'intro. [img:3j8y322f]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Rires/sourire-roule-56.gif[/img:3j8y322f]

C'était Olivier[img:3j8y322f]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Rires/00100.gif[/img:3j8y322f]

Par **jeeecy**, le **19/04/2006** à **16:50**

:roll:

lol Yann Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **21/04/2006** à **14:21**

Je viens de voir Mme Deffains pour la remercier de sa participation. Elle nous conseil de recommencer la conférence, mais avec le texte définitif. Donc à la rentrée en fait.

Que pensez vous d'une telle idée? N'y a-t-il pas risque de redite? Etc...
Une séance de rattrapage vous parait-elle opportune?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **candix**, le **23/04/2006** à **22:17**

[quote="Yann":22brglpx]Je viens de voir Mme Deffains pour la remercier de sa participation. Elle nous conseil de recommencer la conférence, mais avec le texte définitif. Donc à la rentrée en fait.

Que pensez vous d'une telle idée? N'y a-t-il pas risque de redite? Etc...
Une séance de rattrapage vous parait-elle opportune?[/quote:22brglpx]

:))

selon les dates ca pourrait etre sympa Image not found or type unknown

:))

sinon Mathou j'ai commencé à lire le compte rendu et t'as fait un sacré boulot félicitations Image not found or ty

Par **deydey**, le **23/04/2006** à **22:45**

[quote="candix":emlkz429][quote="Yann":emlkz429]Je viens de voir Mme Deffains pour la remercier de sa participation. Elle nous conseil de recommencer la conférence, mais avec le texte définitif. Donc à la rentrée en fait.

Que pensez vous d'une telle idée? N'y a-t-il pas risque de redite? Etc...
Une séance de rattrapage vous parait-elle opportune?[/quote:emlkz429]

:))

selon les dates ca pourrait etre sympa Image not found or type unknown

:))

sinon Mathou j'ai commencé à lire le compte rendu et t'as fait un sacré boulot félicitations Image not found or ty

[/quote:emlkz429]

tout d'abord félicitations à Mathou pour le compte rendu :)) et sinon pourquoi pas pour une

nouvelle conférence mais cela dépendra des dates...! Image not found or type unknown

Par **de Rom**, le **24/04/2006** à **00:31**

Je pense pas qu'il faille refaire la même conférence. Beaucoup de chose ont été dites, chacun

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

est venu avec son opinion, mais à la fin il fallait bien admettre que les intervenants tombaient d'accord sur beaucoup de points...

Quand le texte sera définitif, on pourrait bien entendu apporter quelques infos supplémentaires, de nouveaux problèmes, etc... Mais le gros du dossier à déjà été abordé et il y a un risque de redondance. À la rigueur pourquoi ne pas organiser une "mini-conférence"?

...Et puis à coté de ca, il y a tellement d'autres sujets à polémique à traiter !

:D

Je vote pour une conférence Juristudiant par mois ! Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **24/04/2006** à **00:38**

par mois c'est chaud a organiser

et puis il faut un budget pour ca et aussi des amphis de libre...

Par **farfeluce**, le **24/04/2006** à **00:56**

Bonsoir à tous !

:roll:

j'ai également assisté à la conférence, très surprise de voir un amphi aussi vide... Image not found or type unknown

Pourtant le thème était d'actu ! j'essaie d'assister à un maximum de conférences, je crois bien que c'est la 1ere fois que j'ai pris des notes !

Concernant la séance de rattrapage, je ne sais pas vraiment...C'est vrai qu'il y aura sans doute beaucoup de redites...Mais il est sûr qu'une nouvelle rencontre sur le sujet ne sera pas inutile, quitte à "faire plus court".

:wink:

Je parcourerai le compte-rendu, au cas où j'aurai loupé des choses... Image not found or type unknown

Quoiqu'il en soit, merci pour votre investissement et bonne continuation ! c'est bien dommage que beaucoup d'étudiants se désintéressent de ces débats.

Par **de Rom**, le **24/04/2006** à **01:27**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[quote="jeeecy":qjt3icpm]par mois c'est chaud a organiser

et puis il faut un budget pour ca et aussi des amphis de libre...[/quote:qjt3icpm]
:lol:

Je disais plus ca au 2eme degré... De toutte façon j'ai pas le droit de vote Image not found or type unknown

Par **de Rom**, le **04/07/2006** à **04:01**

Alors alors ? Pas de réactions quant au passage en force du DADVSI ?

Par **Yann**, le **03/08/2006** à **07:42**

Petit résumé de la nouvelle loi:
http://www.zocradio.info/article.php3?id_article=203

Ce qui m'ennuit le plus c'est que je suis fan de certaines saga mp3 gratuites qu'on télécharge sur internet (cf mon avatar), quel avenir pour ces fichiers qui ne sont rien d'autre que des délirs entre potes? (donc pas commercial, donc pas intéressant pour les majors)

Par **jeeecy**, le **03/08/2006** à **09:36**

sympa le résumé

même si il est trop vulgarisé à mon gout et surtout tres discutable sur certains points

enfin on arrive a la meme conclusion : arreter d'acheter de la musique aux majors!!

Par **mathou**, le **24/08/2006** à **14:04**

Extrait de la lettre d'information de Me Cahen :

http://www.murielle-cahen.com/p_serviceonline.asp
[quote:33zw0gbf]->La loi DADVSI votée et déférée au Conseil constitutionnel

Les députés ont adopté le projet de loi sur le droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) le 30 juin 2006, Cette loi transpose, cinq ans apres son adoption, la directive européenne 2001/29/CE sur la place du droit d'auteur face aux évolutions technologiques et, notamment, Internet. Le texte adopte aujourd'hui entend notamment fournir

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

un cadre juridique a l'exploitation d'œuvres culturelle (musique, cinema...) dans l'environnement numérique.

Parmi les principaux points de l'évolution législative, la loi DADVSI instaure la légalisation des mesures de protection technique (DRM en anglais pour digital right management) qui limiteront le champs d'exploitation et de copie des œuvres selon les stratégies commerciales de leurs éditeurs. Parallèlement, le principe d'interopérabilite, qui permet a un fichier numérique d'etre lu sur n'importe quelle type de plate-forme, a ete instauré. Ce qui, aux yeux de certains, entre en contradiction même avec la reconnaissance juridique des DRM qui, justement, peuvent interdire cette interopérabilite. Les chansons achetées sur l'iTunes Music Store d'Apple ne peuvent etre exportées que vers les iPod du fabricant.

Cette garantie d'interopérabilite des formats numériques sera confiée à une nouvelle Autorité de régulation des mesures techniques composée de six membres (trois magistrats et trois "techniciens") que seuls les professionnels du secteur (éditeur, fabricant, exploitant) pourront saisir. En écartant l'utilisateur de ce droit, les opposants au texte, associations de consommateurs en tête, doutent de la mise en œuvre effective de l'interopérabilite. C'est cette même instance qui veillera à arbitrer les litiges autour de l'exception au droit d'auteur pour copie privée. Un sujet intimement lié aux DRM.

Régime répressif

Par ailleurs, la DADVSI introduit un régime répressif, tant pour l'internaute qui télécharge que pour les éditeurs de logiciels (libres ou non) qui proposeraient des solutions d'échange P2P en l'absence de systême de gestion de DRM. Le premier sera passible d'amende de 38 euros pour le téléchargement d'œuvres protégées et 150 euros pour la mise a disposition. Le second pourra etre passible de 300 000 euros d'amende et 3 ans de prison. Le contournement des DRM sera également passible de 3 750 euros de penalite. "Un internaute qui télécharge illégalement [...] ne risquera plus la prison, c'est une avancée considérable", a justifié Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication. Enfin, le texte introduit le crédit d'impôt pour la musique qui, à l'image de ce qui existe pour le cinéma aujourd'hui, visera à aider les producteurs à découvrir et soutenir de jeunes talents.

(zdnet)

Le conseil constitutionnel vient de casser trois points substantiels de la loi, dont l'amendement sur les sanctions allégées.

Pour le conseil constitutionnel, il ne peut y avoir de sanctions allégées des lors qu'il s'agit de contrefacon. Or la loi francaise en la matière est très sévère : prison ferme et fortes amendes. Adieu donc, les promesses du ministre de la culture. Selon lui, avec sa loi, un internaute ne

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pouvait risquer plus de 150 euros d'amende.

Autre point recale par le conseil : l'interopérabilité. La loi stipulait qu'il devait être possible de lire, sur n'importe quel support, une œuvre légalement acquise, en contournant "les mesures de protection voulues par les auteurs". Trop "imprécis" dans la rédaction a tranché le conseil constitutionnel.

Enfin, concernant les mesures de protection, le conseil souligne que les inventeurs devront être plus justement indemnisés s'ils doivent dévoiler le code source de leur système anti-copie.

(zescoop)[/quote:33zw0gbf]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés